

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2022-023 du 22 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le mardi 22 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 15 février 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DAMHEC, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, D. WERBROUCK, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, G. ALEXANDRE, O. HOUPLAIN, Ch. LAGNIEZ, D. TABARY, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, J.M. LECORNET, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,  
M. O. HOUPLAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. ZANELLI,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,  
M. S. DEROUBAY, absent et excusé, a été suppléé par M. E. LEROY,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné procuration à M. A. LEJOSNE,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a donné procuration à Mme E. DROMART,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

### **Objet : Service Culture- Musée Bullecourt 1917 – Tarification de produits dérivés.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau du Musée Jean et Denise Letaille - Bullecourt 1917.

Monsieur le Président propose ensuite de valider les tarifs de vente de nouveaux produits proposés à la vente à l'occasion des animations et visites.

Monsieur le Président détaille les produits mis en vente et propose de fixer les prix de vente de la façon suivante :

| Objets ou livres                   | Prix de vente |
|------------------------------------|---------------|
| Crayon                             | 2,00 €        |
| Pin's Bullecourt 1917              | 5,00 €        |
| Sac en toile de coton              | 6,00 €        |
| Maquette en carton char Renault FT | 8,00 €        |

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

à l'unanimité des membres

ID : 062-200035442-20220222-DEL2022\_023-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les propositions de tarif présentées dans le cadre de la vente de produits dérivés à destination des visiteurs du Musée Jean et Denise Letaille - Bullecourt 1917.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



*Jean-Jacques COTTEL.*

**Jean-Jacques COTTEL.**

**DEL 2022-023 du 22/02/2022**

*Musée Bullecourt 1917 – Tarif produits dérivés*